

## Les concours de la fonction publique

Par **priscilla30**, le **07/12/2014** à **23:20**

Bonjour à tous,

Je cherche des gens pour me parler des concours qu'ils ont tenté dans la fonction publique. Des conseils pour les préparer (degré de difficulté ?, avez-vous fait une prépa? sinon comment les avez-vous préparés ? Faut-il un master en particulier.

Autre question. Dans la fonction publique si on a un M2 c'est considéré pour le salaire ? car dans les administrations ça fonctionne par grille donc pareil dans la fonction publique ou pas ? Vu qu'un M1 seul = une L3. Il vaut donc mieux tenter un M2. Ou un M2 n'apportera rien de + pr un job dans la fonction publique ?

des gens pour me parler des concours dans la DGCRF ? le développement durable ? les IRA ?

et si des gens ont un métier dans ces branches j'aimerais bien savoir quelles genres de tâches on fait comment ça se passe ?

Quelqu'un m'a dit que dans certains concours on doit trouver l'emploi après avoir eu le concours sinon on perd le concours au bout de X temps de quel concours s'agit t-il?

Enfin dernière question. Si on a un concours après on peut être muté n'importe où tous les ans ? ou peut on être à un endroit fixe et choisir son lieu de travail ? parce que du point de vue logement c'est compliqué si on doit partir à l'autre bout de la France....

Merci.

Par **Yann**, le **08/12/2014** à **09:21**

Beaucoup de questions! Je ne vais malheureusement pas pouvoir t'éclairer sur toutes.[smile9]

[citation]Je cherche des gens pour me parler des concours qu'ils ont tenté dans la fonction publique. Des conseils pour les préparer (degré de difficulté ?, avez-vous fait une prépa? sinon comment les avez-vous préparés ? Faut-il un master en particulier. [/citation]

J'ai passé le concours d'attaché territorial, il s'agit d'un concours de catégorie A qui permet d'exercer des fonctions de cadre/cadre sup dans les collectivités territoriales.

En théorie pour le passer il suffit d'avoir une licence, et même pas forcément en droit. En pratique la majorité des gens qui le tentent ont un M2 de droit ou d'AES. Il n'y a pas de

spécialité à privilégier.

Question difficulté, nous étions environ 1600 inscrits et il y avait 98 places. C'est donc un concours pas facile, mais qui reste abordable si on s'y prépare sérieusement.

Je ne l'ai pas réussi du premier coup, rétrospectivement j'attribue ça à un manque de préparation. Lorsque je l'ai eu j'avais suivi une préparation par correspondance au CNED. C'était assez onéreux, mais l'investissement a valu le coup. Les galops d'essais sont un outil indispensable à une bonne préparation. Donc même s'il n'est pas impossible de réussir en travaillant seul je conseille vivement de suivre une préparation rien que pour faire des galops d'essais. Le CNED n'est pas le seul organisme à en proposer et ceux qui travaillent déjà dans des collectivités peuvent suivre les préparations du CNFPT qui sont bien faites.

[citation]Dans la fonction publique si on a un M2 c'est considéré pour le salaire ? car dans les administrations ça fonctionne par grille donc pareil dans la fonction publique ou pas ? Vu qu'un M1 seul = une L3. Il vaut donc mieux tenter un M2. Ou un M2 n'apportera rien de + pr un job dans la fonction publique ? [/citation]

Le diplôme est à relativiser quant on parle de rémunération dans la fonction publique. Il n'a en théorie aucune influence sur la base salariale qui est déterminée par l'ancienneté sur la base d'une grille indiciaire. Le régime indemnitaire varie d'une administration à l'autre, donc là oui le niveau de diplôme peut avoir un rôle. Mais il ne faut pas non plus s'attendre à des salaires mirobolants. L'expérience apporte plus dans ce domaine que les diplômes. Surtout que bon nombres d'employeurs n'ont absolument aucune idée des cours qui se cachent derrière l'intitulé du diplôme...

[citation]des gens pour me parler des concours dans la DGCRF ? le développement durable ? les IRA ?

et si des gens ont un métier dans ces branches j'aimerais bien savoir quelles genres de tâches on fait comment ça se passe ? [/citation]

Je passe.[smile17]

[citation]Quelqu'un m'a dit que dans certains concours on doit trouver l'emploi après avoir eu le concours sinon on perd le concours au bout de X temps de quel concours s'agit t-il? [/citation]

Ce sont les concours de la fonction publique territoriale. Un fois que tu as le concours tu es sur "liste d'aptitude", tu dois ensuite trouver un employeur qui te prendra en stage pendant un an (2 si t'as vraiment pas de bol) et à l'issue du stage tu seras seulement titularisée. Un fois inscrite sur la liste d'aptitude tu as 3 ans pour être titularisé, sinon tu perds le bénéfice du concours. C'est ce qu'on appelle être reçu-collé. Mais c'est rarissime, je n'ai personnellement jamais rencontré de personne dans ce cas. Il peut toujours y avoir des cas particuliers comme des personnes qui tombent gravement malades. Mais généralement ça ne pose pas de problème.

Ce n'est pas le cas pour les concours de la fonction publique d'Etat. Chaque reçu a déjà un poste qui lui est réservé quelque part.

[citation]Enfin dernière question. Si on a un concours après on peut être muté n'importe où tous les ans ? ou peut on être à un endroit fixe et choisir son lieu de travail ? parce que du point de vue logement c'est compliqué si on doit partir à l'autre bout de la France[/citation]  
Ce n'est pas le cas pour la fonction publique territoriale. En revanche, pour la fonction publique d'Etat oui, il y a des mutations régulières. Tous les ans c'est un peu excessif, sauf certains postes particuliers. Mais tous les 3/4 ans c'est possible. Après ça ne signifie pas non

plus que tu vas passer de Strasbourg à Marseille du jour au lendemain.

Je ne sais pas si j'ai été assez clair, n'hésite pas à me demander des précisions si tu en as besoin.

Par **marianne76**, le **08/12/2014 à 14:27**

[citation]Citation :

Quelqu'un m'a dit que dans certains concours on doit trouver l'emploi après avoir eu le concours sinon on perd le concours au bout de X temps de quel concours s'agit t-il?

Ce sont les concours de la fonction publique territoriale. [/citation]

Pas seulement, pour devenir Maître de conférences par exemple, il faut passer par le concours des qualifications et si on l'obtient il faut se présenter dans les différentes facs proposant des postes pour se faire recruter. Au bout de 3 ans me semble t-il si le candidat n'a pas trouvé un poste il perd sa qualification .

Par **joaquin**, le **08/12/2014 à 17:22**

Bonjour,

Les concours de la DGCCRF sont des concours de la fonction publique d'Etat. Il y a 2 concours en gros : celui de catégorie A (inspecteur) et celui de catégorie B (contrôleur). Pour le concours A, il faut au moins un master, pour le B un Bac+2 suffit. Evidemment, le salaire n'est pas le même, mais le diplôme obtenu n'influe en rien sur le salaire. Un docteur en droit qui passe et réussit le concours de catégorie B gagnera moins que celui qui réussit le concours de catégorie A avec un simple master.

Au tout début de carrière, on est muté n'importe où en France (peu de chances de trouver des postes dans le Sud). Après, on est muté que sur sa propre demande.

Il y a toujours deux variantes dans les concours : les concours à dominante scientifique et les concours à dominante juridique et économique.

Après réussite du concours, il y a un an à faire à l'école de la CCRF à Montpellier, puis une fois ce cursus terminé, on est affecté dans un poste où on effectue essentiellement des enquêtes (enquêtes économiques, qualité et sécurité des produits). C'est un travail de terrain.

Cordialement  
JG

Par **priscilla30**, le **10/12/2014 à 00:18**

Merci à tous les 3 pour toutes ces infos.

Et désolé pour le pavé. Je pose beaucoup de questions il y a tellement de concours...[smile4]

Par rapport aux réponses apportées je rebondis (ne répondez que si vous avez du temps je

ne veux pas trop vous embêter).

### **Pour Yann.**

1°) Tu as passé ton concours combien de fois ? As tu passé d'autres concours en parallèle ? Tu avais un M2 il t'a aidé? Tu l'as préparé en 1an ?

2°) Tu avais donc une expérience dans des collectivités avant de passer ce concours ? Donc si on travaille dans une collectivité notre salaire est revalorisé car on a de l'expérience. Moi par exemple j'ai de l'expérience dans un job juridique mais pas dans une collectivité donc ça ne compte pas car hors collectivité ?

Tu étais donc contractuel dans une collectivité ? Quel était ton job antérieur ?

Donc quand on valide le concours d'attaché territorial on choisit sa collectivité ? Tu peux être muté ?

Quelle genre de tâches exerces-tu ?

3°) Une fille sur un forum expliquait qu'elle était "chargée de dépenses" dans un Greta. Ce job correspond à quoi dans le style de concours que tu m'as décrit ?

### **Pour Joaquin**

Quand tu dis qu'il faut au moins un Master je suppose que tu parles du M2. Donc si je n'ai pas de M2 je ne peux pas le tenter ou c'est parce que c'est dur et que sans M2 je manquerai de connaissances ? Le M2 est obligatoire pour le passer ?

2°) Tu es donc enquêteur. Tu as réussi ce concours du 1er coup. Tu l'as passé jeune ?

Tu dis "peu de chance de trouver des postes dans le sud" . Donc il faut chercher nous même le poste ? Tu dis pourtant qu'on est muté n'importe où. C'est en fonction de la place d'arrivée au concours ? Ce concours nous attribue automatiquement une place si on le valide ?

Merci.

**Par joaquin, le 10/12/2014 à 08:12**

Bonjour,

Un bac+4 suffit pour passer le concours d'inspecteur, mais évidemment ils se présentent beaucoup de master2, et même des diplômés d'ingénieur !

Je suis effectivement enquêteur, catégorie B, j'ai réussi le concours en 1992, j'avais à l'époque déjà 36 ans, et une maîtrise en droit.

Pour les postes, voilà comment ça se déroule. A la fin de la scolarité à montpellier (qui dure environ un an), l'administration propose aux stagiaires autant de postes qu'il y a de stagiaires. La voie normale, c'est la place à la sortie de l'école : les meilleurs stagiaires prennent les meilleurs postes. Mais en principe, il y a une négociation avant entre les stagiaires, qui tentent de s'arranger entre eux pour se répartir au mieux les postes. Si la négociation échoue, c'est la

note de stage qui est prise en compte.  
De toute façon, les postes sont généralement plutôt en région parisienne.  
Si tu as d'autres questions n'hésite pas.

Cordialement  
JG

Par Yann, le 10/12/2014 à 09:07

[citation]1°)Tu as passé ton concours combien de fois ? As tu passé d'autres concours en parallèle ? Tu avais un M2 il t'a aidé? Tu l'as préparé en 1 an ? [/citation]  
J'ai raté le concours deux fois[smile17]. C'est pas glorieux, mais c'est raisonnable. Le tout c'est de savoir pourquoi et de faire le nécessaire pour rattraper le coup... Mon premier essai était un peu pour voir comment ça se passe, le deuxième échec était du à un manque de préparation.

Je n'ai pas passé d'autres concours, celui-ci était le seul qui m'intéressait.  
Il est tout à fait possible de le préparer en un an. L'année où j'ai suivi une préparation elle s'est étalée sur 8 mois. Mais comme j'avais déjà tenté le concours c'est à relativiser...

[citation]j'ai de l'expérience dans un job juridique mais pas dans une collectivité donc ça ne compte pas car hors collectivité ? [/citation]  
Si, tu peux valoriser cette expérience pour ne pas partir de l'échelon 1 quand tu intègres une collectivité. C'est à négocier lors de ton entretien d'embauche.

[citation]Tu étais donc contractuel dans une collectivité ? Quel était ton job antérieur ? [/citation]

J'ai commencé par travailler comme juriste pour l'association des Maires dans les Vosges et en Meurthe-et-Moselle. Ensuite j'ai intégré une petite mairie dont je suis le Directeur Général des Services depuis 2008. J'ai commencé comme contractuel dans cette mairie, puis j'ai été titularisé lorsque j'ai obtenu le concours.

[citation]Donc quand on valide le concours d'attaché territorial on choisit sa collectivité ? Tu peux être muté ? [/citation]

J'ai plus le sentiment que c'est elle qui nous choisit que l'inverse[smile4]! C'est un entretien d'embauche classique, donc tu peux candidater où tu veux, s'ils n'ont pas de poste qui correspond à ton profil tes chances d'être pris sont minces...

Les mutations sont possibles, mais en principe c'est à la demande de l'agent. A moins qu'il y ait un problème quelconque, ou sur certains postes particuliers, il est rare que la collectivité mute ses agents d'elle même.

[citation]Quelle genre de tâches exerces-tu ? [/citation]

Vaste sujet! Il faudrait des pages pour être exhaustif, mais en gros je gère le budget de la commune (-+4 millions par ans), je suis le chef du personnel (une grosse vingtaine d'agents), je m'occupe de la sécurité des actes juridiques (délibérations, arrêtés, etc...), je m'occupe des marchés publics (passation, suivi des contrats, etc...), et tout un tas d'autres choses plus ou moins glamours comme les chats écrasés ou les voisins bourrés qui se tapent dessus. Les joies d'être dans une petite collectivités, on traite de tout en même temps, je peux avoir une réunion avec le préfet le matin pour défendre le budget communal et être à la maternelle

l'après midi pour faire face à une épidémie de poux[smile3].

[citation]3°)Une fille sur un forum expliquait qu'elle était "chargée de dépenses" dans un Greta. Ce job correspond à quoi dans le style de concours que tu m'as décrit ? [/citation]  
Si je ne me trompe pas, les GRETA sont des établissements publics qui relèvent de l'Etat. Chargée de dépense est un poste du service comptabilité. En gros elle a la responsabilité de vérifier que les factures qui arrivent correspondent bien à ce qui a été commandé et au travail qui a été effectué en contrepartie. Si tout colle, et que l'enveloppe budgétaire est respectée, elle mandate le paiement des factures qui partent ensuite à la trésorerie.  
C'est un concours de catégorie B ou A, je ne saurais dire. Selon la taille des structures j'ai déjà rencontré des agents de l'une ou de l'autre catégorie qui occupaient ces fonctions.

Par **priscilla30**, le **12/12/2014** à **00:09**

Merci pour ton parcours Joaquin et du détail. Très intéressant de savoir car genre de détails qu'on n'a pas sur le web. Ca c'est de l'info ;-)

Pour Yann. Je trouve ça bien de l'avoir eu même si c'est la 2ème fois il y en a qui ne le décrochent peut être jamais... Il vaut mieux l'avoir que pas du tout. Vu le nombre de gens dans les concours ça ne doit pas être facile. Et puis tu travaillais en même temps apparemment. Donc c'est plus difficile.

Tu étais déjà juriste donc tu avais un M2 ? Tu as été juriste directement ou tu as exercé une fonction antérieure encore avant ? penses tu qu'en France on puisse être assistant puis évoluer vers juriste ? J'ai des amis qui ont un M2 ont travaillé sur des jobs d'assistant plusieurs années et personne ne veut jamais leur donner leur chance sur des jobs de juriste quand ils veulent changer car n'ont pas de 1ère expérience (pas "la bonne étiquette"). C'est un peu absurde car c'est pareil que pour assistant il vaut bien commencer sur le nouveau job et en plus pourquoi ne pourrait-on pas évoluer d'un job à un autre ? Je trouve ça d'autant plus méritant de commencer par le bas et en France on a parfois l'impression qu'une fois commencer sur un poste on n'a plus le droit d'évoluer. Assistant un jour assistant toujours ?

Merci :-)

Par **Yann**, le **12/12/2014** à **09:28**

[citation]Tu étais déjà juriste donc tu avais un M2 ? Tu as été juriste directement ou tu as exercé une fonction antérieure encore avant ?[/citation]  
J'ai commencé comme juriste pour l'association des Maires des Vosges. C'était mon stage de M2, comme ça se passait bien j'y suis resté 4 mois au lieu des 8 semaines classiques de stage en M2 pro. A l'issue de ce stage j'ai pu bénéficier des infos du réseau de l'association des maires de France et j'ai pu obtenir un poste de juriste pour l'association de Meurthe-et-Moselle. Donc pendant mon stage j'étais juriste stagiaire, ça m'a permis de faire mes preuves et de compléter ma formation universitaire par une expérience de terrain. Et ensuite j'ai été engagé directement comme juriste.

[citation]penses tu qu'en France on puisse être assistant puis évoluer vers juriste ?...  
Assistant un jour assistant toujours ?[/citation]

L'évolution est possible à mon sens. Mais il est vrai que certaines structures offrent plus d'opportunité d'évolution que d'autres. C'est notamment le cas dans la fonction publique. Après il faut également que ces personnes montrent leur motivation [s]et[/s] leurs aptitudes à occuper un autre poste. Vouloir et pouvoir sont deux choses différentes, et passer d'assistant à titulaire n'est pas un droit. A ces personnes de prouver qu'elles sont capables d'assumer leurs prétentions, le cas échéant en suivant des formations ou en passant des diplômes dans le cadre de leur DIF, voir à côté du boulot. Et si ça ne marche pas qu'elles aillent voir ailleurs! Aujourd'hui on n'est plus mariés à vie avec son employeur...

Par **annedu75**, le **03/01/2015** à **14:45**

Pour marianne76 : en quoi son poste est déplacé ? elle a le droit de se renseigner non ? Et même de vouloir évoluer (je présume que c'est cela qui vous choque dans son post ?). Si tel est le cas chère Madame il va falloir arrêter votre égoïsme de "juriste d'élite prétentieuse" qui veut garder ses petits privilèges et son fric pour exploiter le petit personnel à l'image de la classe politique [xxxxx] (comme votre étiquette l'indique, il faut dire qu'en droit il y a beaucoup de juristes qui se croient sortis de la cuisse de jupiter).

Je présume que vous êtes avocate vous savez ces gens qui parce qu'ils ont eu le Capa se croient le droit d'être condescendants avec autrui et de péter plus haut que leur cul. (pour reprendre l'expression populaire). Un avocat n'est pas un surhomme mais chez les juristes il y a beaucoup de gens très prétentieux comme vous qui vous prétendez juriste d'élite. Bonjour la prétention et degré d'humilité = zéro pointé pour vous

[xxxxx]

En outre vous devriez enlever votre étiquette de juriste d'élite. Pour qui vous prenez vous. Vous ne bossez pas au conseil d'Etat à ce que je aie alors vous ferez bien d'arrêter de casser les jeunes.

Par **marianne76**, le **03/01/2015** à **15:21**

[citation]Pour marianne76 : en quoi son poste est déplacé ? elle a le droit de se renseigner non ?[/citation]

Vous n'avez pas dû voir les messages qui ont depuis été effacés puisqu'il s'agissait de proposition d'offre de prêt et c'est à cela que je faisais référence et uniquement à cela. D'ailleurs vous pouvez constater que j'avais plus haut participé à ce post.

Quant au fait que je sois marquée comme "juriste d'élite" ce n'est pas moi qui suis à l'initiative de cette mention, pour l'enlever il convient donc de vous adresser aux modérateurs.

Pour le reste, vos dérapages ne vous font pas honneur et je vous invite à lire la charte de ce forum.

Par **Yann**, le **04/01/2015** à **13:11**

Anne, vous êtes nouvelle sur ce forum et vous commencez par vous en prendre à des personnes qui y participent depuis des années. Marianne n'a plus à prouver la pertinence de ses remarques depuis longtemps, ce n'est pas votre cas.

Votre intervention est pour le moins cavalière et c'est votre intervention qui est déplacée. Vous vous êtes permis des remarques et des jugements sans connaissance de fond sur les intervenants et sur le contexte ce qui ne peut être accepté.

Je vous demande donc de bien vouloir vous modérer si vous souhaitez poursuivre votre participation à juristudiant. Je vous invite également à aller lire notre charte afin que vos prochaines interventions soit plus adaptées à l'esprit de notre forum.

A bon entendeur...

Par **gregor2**, le **04/01/2015** à **18:07**

"Bonjour", en général lorsqu'on s'introduit dans une communauté c'est de cette façon qu'on commence un message Anne.

Pour ma part j'ai bien du mal à comprendre le sens de votre intervention ... Quelle agressivité envers Marianne en particulier et envers les avocats en général ! Ça me semble gratuit et c'est à se demander qui est aigri réellement aigri.

[citation] il va falloir arrêter votre égoïsme de "juriste d'élite prétentieuse" qui veut garder ses petits privilèges et son fric pour exploiter le petit personnel [/citation] Pour exploiter le petit personnel ? Vous vous rendez compte de ce que vous écrivez ? Marianne veut d'après vous exploiter le petit personnel !?

Concernant le statut "juriste d'élite" que vous attaquez deux fois il s'agit d'une étiquette que le forum donne automatiquement aux intervenants en fonction du nombre de messages postés, elle n'y peu rien, même les modérateurs n'y peuvent rien. De la même façon vous êtes "juriste intéressé". Merci de ne pas reprocher des choses absurdes aux autres ...

Le reste est en message privé, merci de ne pas attaquer les personnes de ce forum, surtout que la description que vous donnez de Marianne ne correspond pas a la réalité je crois bien que vous vous soyez emportée.